

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 137 pour 135 mètres carrés et 146 pour 378 mètres carrés de la section DS, située rue du Bordelais à Saint Priest et appartenant à la SCI Les Carrières.

Cette parcelle, d'une superficie totale de 513 mètres carrés, est nécessaire à l'ouverture de la voie nouvelle V 25 dénommée rue du Bordelais dont le tracé a été modifié afin de permettre le développement industriel du secteur.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ce bien serait cédé à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, les travaux de construction d'une clôture au nouvel alignement, travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété et estimés à 150 000 F ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense engendrée par les travaux sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 510 - fonction 064 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,